

Première inscription à un Master

I. Première inscription à une première année de Master

- L'inscription à la première année d'un master sauf cas des parcours ou spécialités dont l'accès n'est pas sélectif relève des procédures relatives à une première inscription à une formation générale. **Les candidats doivent donc déposer leur demande sur le site [SESAME](#) entre le 20 mars et le 1er septembre 2006.**

- L'inscription à :

- Ø La spécialité « Métiers du livre » du master mention « Sciences de l'information et de la communication »,
- Ø La mention « Sciences de gestion »,
- Ø La mention « Sciences pour l'ingénieur »
- Ø La mention « Méthodes informatiques appliquées à la gestion »

est soumise à une procédure de sélection, conformément aux modalités inscrites dans le dossier d'habilitation de ce diplôme. Les candidats doivent retirer et déposer un dossier au secrétariat de la formation concernée.

I. Première inscription à une deuxième année de Master

- L'inscription à la deuxième année d'un master est soumise à une procédure de sélection, conformément aux modalités inscrites dans le dossier d'habilitation de ce diplôme. Les candidats doivent retirer et déposer un dossier au secrétariat de la formation concernée.

Mis à jour le 12 juin 2006

https://etudiants.parisnanterre.fr/premiere-inscription-a-un-master-119230.kjsp?RH=etu_inscrip